

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-049 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE  
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,  
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

**Objet :**        **Budget Primitif 2014**  
                      **Budget Annexe « Ordures Ménagères »**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la collectivité dispose d'un budget annexe pour le service « Ordures Ménagères ». Ce budget a qui a pour objet de retracer la fin des écritures comptables du service mis en place par l'ancienne Communauté de Communes du Sud Arrageois dans le cadre d'une Redevance Ordures Ménagères.

Monsieur le Président rappelle qu'aujourd'hui le service de collecte et de traitement confié au Syndicat Mixte Artois Valorisation est financé dans le cadre d'une Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères, accessoire de la Taxe Foncière sur les ménages.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2014 qui intègre les excédents constatés au titre du Compte Administratif 2013 et qui a décidé de reporter en section de fonctionnement une somme de 4 542,00 € au titre de l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'affectation du Compte de Résultats constaté lors du vote du Compte Administratif 2013 en reportant à nouveau une somme de 4 542,00 € au compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté »,
- d'approuver le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
	• Dépenses	4 542,00 €	
	• Recettes	4 542,00 €	
<b>Section d'Investissement</b>			
	• Dépenses	28 969,00 €	
	• Recettes	28 969,00 €	

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 14 Mars 2014 et transmission  
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.